



Aux secrétaires de sections
Aux trésorier/ières ou responsables de sections
Aux membres de la CA

Paris, le 15 avril 2022

**PRÉPARER ACTIVEMENT LE CONGRÈS D'ÉTUDE
ASSURER LA PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉ·ES DE CHAQUE SECTION
RENFORCER LE SYNDICAT**

Le SNESUP-FSU tiendra son congrès d'études les 15 et 16 juin 2022 à Dijon, site de l'INSPE.

Rappel de l'importance de la participation des sections au congrès d'étude

En alternance avec les congrès d'orientation qui ont lieu tous les deux ans, le SNESUP-FSU tient tous les deux ans des congrès d'étude, permettant à la direction nationale d'échanger avec des représentant·es des sections sur des questions de fond ou d'actualité récente, et d'élargir ainsi la réflexion des membres de la commission administrative, organe délibérant du SNESUP entre deux congrès.

Aussi est-il très important pour la vitalité du syndicat et l'adéquation de ses revendications et mots d'ordre avec le vécu des adhérent·es et collègues que les sections discutent des thèmes proposés et soient représenté·es au congrès. Ci-dessous les éléments pour aider les responsables de sections à participer à la préparation du congrès.

Sommaire de la circulaire

I / Préparation du congrès dans les sections.....	2
1) Délégué·es des sections au congrès.....	2
2) Thèmes étudiés et documents préparatoires.....	2
3) Assurer les conditions du succès.....	3
II / Proposition d'ordre du jour et de programme du congrès.....	4
III / Informations pratiques pour les délégué·es des sections.....	5
1) Frais de déplacement et de séjour des délégué·es.....	5
2) Hébergement	5
IV / Annexes.....	6
PLAN D'ACCÈS.....	6
CONVOCATION.....	7
ATTESTATION PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ·E DE SECTION.....	9
FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU/DE LA DÉLÉGUÉ·E.....	11

S'il reste des questions sans réponse après lecture de cette note

Contact et documents pour le congrès :

- Questions générales et pratiques (hôtels, ...) : congres@snesup.fr ; objet : congrès ou par téléphone au 01 44 79 96 21
- Fichier des syndiqué·es : vie.syndicale@snesup.fr
- Questions financières : tresorerie@snesup.fr
- Documents relatifs à la préparation et au déroulement du congrès : dossier « Congrès d'étude 2022 » sur le site du SNESUP-FSU <https://www.snesup.fr/rubrique/congres-detude-2022->

I / Préparation du congrès dans les sections

1) Délégué·es des sections au congrès:

Ils sont désignés par les syndiqué·es de chaque section selon les modalités suivantes:

Effectif de la section	Nombre de délégué·es
de 3 à 9 syndiqué·es :	1
de 10 à 19 syndiqué·es :	2
de 20 à 34 syndiqué·es :	3
de 35 à 49 syndiqué·es :	4
de 50 à 69 syndiqué·es :	5
de 70 à 99 syndiqué·es :	6
> 100 syndiqué·es par tranche de 50 :	+1

Une section comporte au moins trois adhérent·es.

Les membres de la CA sont de droit au congrès avec voix consultative (s'ils ne sont pas délégué·es).

Dans le cadre du droit syndical, les délégué·es et participant·es au congrès bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence qui couvre la durée du congrès ainsi que les "délais de route nécessaires pour s'y rendre" (cf. document joint en annexe, à transmettre au chef d'établissement).

Un listing récapitulatif des adhérent·es à jour de cotisation vous sera adressé dans les prochains jours par le secteur vie syndicale.

2) Thèmes étudiés et documents préparatoires

La thématique générale proposée cette année aux réflexions des congressistes est la suivant : « Penser l'ESR comme espace d'émancipation et de transformation sociale ». Elle sera déclinée par l'intermédiaire de 3 thèmes :

Thème 1 : Recherche : quel rôle, quel temps, quelles conditions d'exercice ?

Thème 2 : Autonomie et déstructuration de l'ESR, quelles incidences et alternatives ?

Thème 3 : Former, certifier, quelle approche de la professionnalisation ?

Dans le mensuel n°705 de mai 2022 qui arrivera dans la 2^{ème} quinzaine de mai chez les adhérent·es, des textes sont proposés pour initier la réflexion dans les sections. Une rubrique spécifique sur le site du SNESUP-FSU recueillera toutes les contributions (des secteurs d'activité, des sections locale, ou individuelles) qui parviendront prochainement sur ces sujets : <https://www.snesup.fr/rubrique/documents-preparatoires-0>

3) Assurer les conditions du succès :

Dès maintenant, collecter les cotisations manquantes et celles de nouveaux/nouvelles collègues. Le renouvellement des cotisations, l'adhésion de nouveaux/nouvelles collègues, le renforcement du SNESUP-FSU et le développement de son activité font partie intégrante du congrès, de sa préparation, de son succès. Le SNESUP-FSU doit lutter et s'imposer avec le plus de force possible dans un contexte où les différentes réformes ont accentué la précarité et la souffrance au travail de nombreux personnels. Les collègues ont plus que jamais besoin du SNESUP-FSU et il ne s'agit pas de les laisser seul·es alors que le travail d'accompagnement et de défense des personnels devient de plus en plus important.

Organiser la préparation collective du congrès :

- Informer tou·tes les syndiqué·es
- Programmer une date pour réunir la section syndicale pour débattre et désigner les délégué·es
- Élaborer et envoyer les contributions individuelles ou collectives à congres@snesup.fr

Les délégué·es désigné·es sont invité·s à se faire connaître en remplissant le formulaire :

[Formulaire de participation au congrès](#)

II / Proposition d'ordre du jour et de programme du congrès

P R O G R A M M E

« PENSER L'ESR COMME ESPACE D'ÉMANCIPATION ET DE TRANSFORMATION SOCIALE »

MERCREDI 15 JUIN 2022

9 h 30	<i>Accueil des délégué-es</i>
10 h	Ouverture du congrès. Interventions introductives (présidence + directrice INSPE, FSU locale, SG, OS invitées présentes (5min max). Adoption de l'ordre du jour, élection du bureau du congrès.
11 h	Débat général
12h30 - 13h30	<i>Déjeuner</i>
14h - 17h15	Travail en commissions (*)
17h15	<i>Pause</i>
17h30 - 19h	Réunions de tendances ou programme culturel
20 h	<i>Soirée festive</i>

JEUDI 16 JUIN 2022

9 h	<i>Accueil des délégué-es</i>
9h30 - 12h15	Travail en commissions (fin)
12 h 30	<i>Déjeuner</i>
14h - 17h30	Séance plénière : Restitution et discussion sur les 3 thèmes des commissions
17 h 00	<i>Fin de congrès</i>

(*) COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CONGRÈS :

1. THÈME 1 : Recherche : quel rôle, quel temps, quelles conditions d'exercice ?
2. THÈME 2 : Autonomie et destructuration de l'ESR, quelles incidences et alternatives ?
3. THÈME 3 : Former, certifier, quelle approche de la professionnalisation ?

III / Informations pratiques pour les délégué·es des sections

1) Frais de déplacement et de séjour des délégué·es :

Les réservations de train ne sont pas gérées par le secrétariat.

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe ou tarif plus avantageux) les délégué·es élu·es de la section, ainsi que les membres de la CA. Les syndiqué·es non délégué·es participant au congrès (sans droit de vote) verront leurs frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son/sa trésorier·e).

Les repas du midi sont à la charge du syndicat. Le mercredi 15 juin au soir, le repas est organisé pour les congressistes.

2) Hébergement :

L'hébergement est à la charge de la trésorerie nationale. Faites-nous connaître au plus vite le nombre de délégué·es souhaitant une chambre double à partager et le nombre de nuits nécessaire.

Les sections sont donc invitées à transmettre DÈS MAINTENANT et AVANT LE 1^{er} JUIN les demandes de chambre pour leurs délégué·es potentiel·les en remplissant le formulaire :

Formulaire de participation au congrès

Au-delà du 1^{er} juin 2022, aucune réservation de chambre ne sera garantie

ATTENTION !

Nous laissons celles et ceux qui souhaitent des chambres individuelles faire leur propre réservation et régler l'hôtel.

Le SNESUP remboursera alors un forfait de 50 € par nuitée sur présentation des justificatifs

PLAN D'ACCÈS



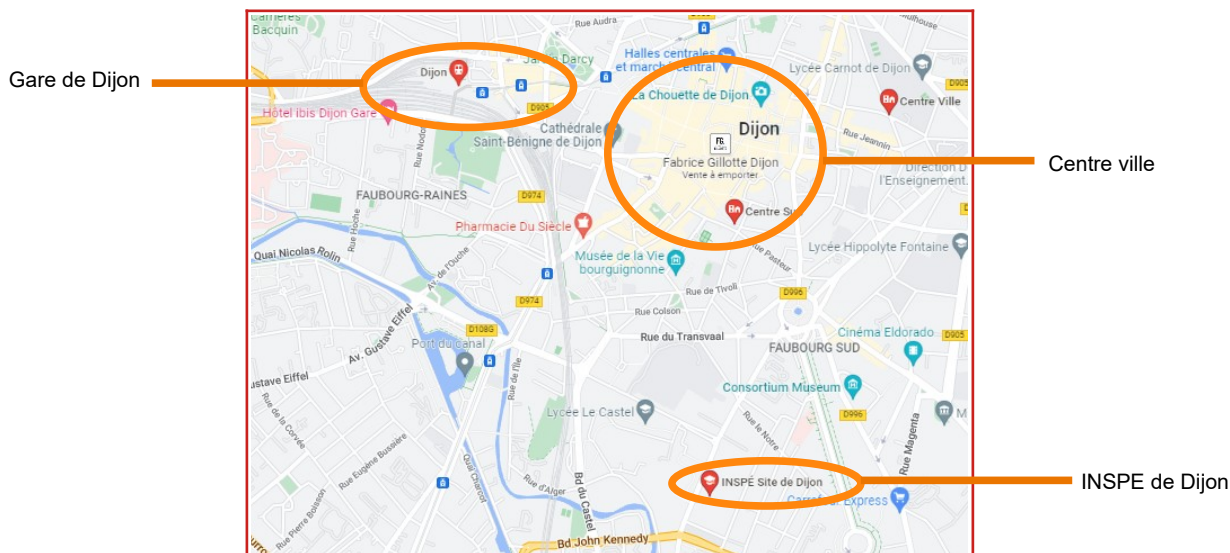
INSPE DE DIJON
51 Rue Charles Dumont
21000 Dijon
Téléphone : 03 80 67 64 67

POUR VENIR AU CONGRÈS DU SNESUP-FSU

■ En transports

Depuis la gare de Dijon :

Plusieurs bus desservent l'Inspé à partir de la gare de Dijon. Consultez les différents itinéraires [ici](#) ou préparez votre itinéraire sur le [site Divia mobilités de Dijon](#).



■ En voiture

Depuis le centre ville de Dijon (1,7 km) : [voir ici](#)

Parking sur l'INSPE de Dijon sous réserve de disponibilité.



CONVOCATION **À REMETTRE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Application du droit syndical dans la Fonction publique d'État
(Autorisation spéciale d'absence)

Le congrès d'orientation national du SNESUP-FSU se tiendra :

LES MERCREDI 15 ET JEUDI 16 JUIN 2022
à l'INSPÉ de Dijon
51 Rue Charles Dumont - 21000 Dijon

L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée des réunions statutaires elles-mêmes, sur les « délais de route » nécessaires pour s'y rendre.

Fait à Paris, le 15 avril 2022

Anne Roger

Secrétaire générale

Philippe AUBRY

Secrétaire général adjoint

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP-FSU)
78 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS
Tél. : 01.44.79.96.21 – sg@snesup.fr – www.snesup.fr

VERSO CONVOCATION



ATTESTATION PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ·E DE SECTION

Nom, prénom :

Section syndicale :

a été désigné·e au cours de la réunion du :

Le/la secrétaire ou trésorier/ière de la section
(Nom + signature)

NB : dès l'arrivée au congrès, cette attestation provisoire est à échanger contre un mandat définitif auprès du secrétariat du congrès afin de pouvoir voter au congrès.

VERSO ATTESTATION DÉLÉGUÉ·E



FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU/DE LA DÉLÉGUÉ·E

Nom, prénom :

Section syndicale :

Délégué·e par la section syndicale ☐ Membre sortant·e de la CA ☐
(non mandaté·e par sa section)

Montant des frais de déplacement :

Signature du/de la délégué·e

**POUR ÉVITER TOUTE PERTE PENDANT LE CONGRES
MERCİ DE PRIVILÉGIER L'ENVOI PAR COURRIER DE LA FICHE DE
REMBOURSEMENT ET DES JUSTIFICATIFS**